



**AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LA CREATION OU LA
MODIFICATION D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU
PUBLIC (ERP) ET LA REALISATION OU LA MODIFICATION
D'UNE INSTALLATION OUVERTE AU PUBLIC (IOP)**

Au titre de l'article L 111-8 du code de la Construction et de l'Habitation

DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

DEMANDE DEPOSEE LE : 26/12/2023,
COMPLETEE LE :
Par : SIA HABITAT
Représentée par Madame DEBRABANDERE Amélie
DEMEURANT : 67, rue des Potiers – 59500 DOUAI
Pour travaux de mise en conformité
SUR UN TERRAIN SIS : 78, impasse d'Alençon

**REFERENCE DU DOSSIER
AT 059 509 23 0 0008**

DESTINATION : ERP 5ème Cat. – Type L

Monsieur Le Maire,

Vu la demande d'autorisation de travaux susvisée,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L111-8 – R111-19-13 à R111-19-26,
Vu l'avis favorable de la Commission d'Accessibilité de l'Arrondissement de Douai en date du 5 février 2024,
Vu le retour de la commission d'arrondissement de Douai pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en date du 12 mars 2024,
Vu la délégation de signature en faveur de Monsieur Jean Louis QUIN, adjoint à l'urbanisme, en date du 8 juin 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les travaux de mise conformité sont AUTORISES.

Le 16/04/2024

Pour le Maire, L'Adjoint à l'Urbanisme,

Jean-Louis QUIN